



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 23 avril 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

### CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 23 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

- 1. Déplacements pour les propriétaires de chevaux dans les centres équestres**
- 2. Rappel : ouverture des déchetteries**

#### 1. Déplacements pour les propriétaires de chevaux dans les centres équestres

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé la possibilité, à partir de demain, vendredi 24 avril 2020, pour les propriétaires de chevaux de se déplacer dans leurs prés ou dans les centres équestres pour aller nourrir, soigner ou assurer l'activité physique indispensable à leurs animaux.

Ces déplacements sont autorisés si les centres équestres ne peuvent pas assurer eux-mêmes la totalité des soins. Pour cela, les propriétaires doivent remplir l'attestation de déplacement en cochant le motif familial impérieux.

Il est rappelé que les centres équestres ne peuvent pas accueillir du public, conformément au décret du 23 mars 2020 et doivent impérativement mettre en place des plannings d'accueils et toutes les mesures sanitaires et de distanciation sociale adaptées à la configuration des lieux pour leurs employés et les propriétaires présents.

#### 2. Rappel : ouverture des déchetteries

Les déchetteries n'étant pas des établissements recevant du public au sens du code de la construction et de l'habitation, elles ne sont pas concernées par les fermetures imposées par le décret N°2020-293 du 23 mars 2020.

Depuis le début du confinement, les gestionnaires de déchetteries ont cependant fermé leurs sites dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan de Continuité d'Activité (PCA), afin notamment de prioriser la collecte des déchets.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) – [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

Aussi, la réouverture des déchetterie peut être partielle ou totale selon les moyens d'organisation dont disposent les gestionnaires du site.

Néanmoins, l'accès au site pour les professionnels et particuliers venant déposer leurs déchets et les conditions d'intervention devront respecter les mesures prévues par les articles 3 et 7 du décret n°2020-293 du 23 mars, soit:

- Être muni de l'attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la case « déplacements de première nécessité » pour les particuliers ou « déplacement professionnel » pour les professionnels ;
- Respecter les gestes barrière et la distanciation sociale ;
- Limiter la sortie dans le temps.

## **ANNEXES**

**Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.**

En appliquant les consignes suivantes :

### **Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels**

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#).

### **Consignes aux entreprises**

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

### **Consignes relatives aux voyages**

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

### **Les recommandations sanitaires**

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

**Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :**

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade uniquement en cas de signe d'infection ;**
- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

## Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

**Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :**

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**
- celle-ci est mise à jour en continu sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>
- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : [hautsdefrance.cci.fr/covid-19](http://hautsdefrance.cci.fr/covid-19)
- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

**03 59 75 01 00**

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

**03 20 30 58 00**

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

**03 22 82 38 24**

**Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.**

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**